

Compte rendu du conseil municipal

05 janvier 2015

L'an deux mille quinze

Le 05 janvier 2015 à 19h00

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean Luc BOCH, maire.

Etaient présents :

MM. Jean Luc BOCH, maire, Patrice MEREL, 1er adjoint, Mme Séverine BRUN, 2e adjointe, M. René ALLAMAND, 3^e adjoint, Mme Christiane CHARRIERE, 4^e adjointe, M. Gérard MONTILLET, 5^e adjoint

Mmes Fabienne ASTIER, Patricia BERARD, Sylvie BERARD, Evelyne FAGGIANELLI, Corinne MICHELAS, Myriam MONTMAYEUR, conseillères municipales

MM. Laurent ASTIER, Michel ASTIER PERRET, Richard BROCHE, Stéfan KOUMANOV, Raphaël OUGIER, Joël OUGIER SIMONIN, conseillers municipaux.

Excusée : Mme Marion Lizeroux, (pouvoir à Gérard MONTILLET)

Formant la majorité des membres en exercice

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN a été élu secrétaire de séance

Affaires générales : 1. Carte Pass' Plagne, 2. Nouvelle commission paritaire commerçants ambulants, 3. Modification statutaire du SIGP, 4. Transfert compétence « tourisme » commune/SIGP, 5. CODP quai de déchargement

Finances : 1. Tarifs salle polyvalente de Macot chef lieu (modification), 2. Rémunération agents recenseurs 3. Autorisation versement avance MATO

Marchés : Autorisation à signer l'accord-cadre « fourniture de carburant et combustible »

Urbanisme : Modalités de mise à disposition au public des modifications du PLU

Monsieur le maire présente ses vœux de bonheur, de santé et de réussite pour la nouvelle année à l'ensemble du conseil municipal.

Monsieur le maire propose de retirer le point concernant les tarifs de la salle polyvalente de Macot chef lieu car certains tarifs sont encore à modifier et préfère reporter cette délibération au prochain conseil municipal. Il demande l'autorisation aux élus de pouvoir ajouter deux points à l'ordre du jour concernant les fonds de concours à verser à la communauté de communes des versants d'Aime.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le retrait et les ajouts de certains points à l'ordre du jour comme proposés par monsieur le maire.

Carte Pass' Plagne,

Le conseil municipal accepte de financer une partie du coût des cartes pass'plagne pour les jeunes dans les conditions énoncées par monsieur le maire. (Votants : 19, pour : 19)

Nouvelle commission paritaire commerçants ambulants,

Le conseil municipal décide de créer une commission paritaire du marché de Plagne Centre et désigne Myriam MONTMAYEUR et Fabienne ASTIER comme représentantes de la commune. Il prend note que deux représentants des commerçants sont désignés par le syndicat départemental des commerçants non sédentaires. (Votants : 19, pour : 19)

Modification statutaire du SIGP,

Le conseil municipal approuve les modifications statutaires du syndicat intercommunal de la Grande Plagne telles qu'elles lui sont proposées. (Votants : 19, pour : 19)

Transfert compétence « tourisme » commune/SIGP

Après avoir pris en compte les modifications statutaires du syndicat intercommunal de la Grande Plagne, le conseil municipal approuve le transfert de compétence « tourisme » sur l'ensemble du territoire de la commune de Macot La Plagne. Il demande au préfet de la Savoie de prendre l'arrêté portant modification des statuts du Syndicat. (Votants : 19, pour : 19)

CODP quai de déchargement

Monsieur le maire, ne prenant pas part au vote, quitte la salle. Vu la demande faite par madame le maire de la commune d'Aime pour l'utilisation durant la période d'hiver du quai de déchargement de neige situé sur la départementale 221 en rive gauche du talus après Plagne Centre, le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention d'utilisation de cet équipement public en contrepartie d'une redevance annuelle de 500 euros. (Votants : 18, pour : 15, abstention : 3)

Rémunération agents recenseurs

Dans le cadre de l'opération de recensement 2015, le conseil municipal décide la création de 10 postes d'agents recenseurs et fixe la rémunération de ces agents. (Votants : 19, pour : 19)

Autorisation versement avance MATO

Laurent ASTIER, ne prenant pas part au vote, quitte la séance. Dans l'attente du vote du budget primitif 2015, le conseil municipal autorise monsieur le maire à engager, liquider et mandater le versement de la subvention à la Maison du tourisme dans la limite de 1/12^e par mois du montant accordé en 2014, soit 128 700 euros le 06 janvier 2015 et 128 700 euros le 1^{er} février 2015. (Votants : 18, pour : 18)

Autorisation à signer l'accord-cadre « fourniture de carburant et combustible

Après que monsieur le maire ait rappelé la consultation lancée afin de désigner les entreprises qui assureraient la fourniture et le transport de carburant en vrac (gasoil et GNR) pour les engins et véhicules de la commune et l'approvisionnement en combustible pour les bâtiments communaux, le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer l'accord-cadre avec les entreprises retenues. (votants : 19, pour : 19)

Modalités de mise à disposition au public des modifications du PLU

Dans le cadre de la procédure de modification simplifiée n°2 du PLU de la commune, le conseil municipal indique que le dossier et un registre pour mentionner les remarques seront mis à disposition du public qui en sera averti par voie d'affichage, par une insertion dans le journal municipal et par le biais du site internet de la commune. (votants : 19, pour : 19)

Fonds de concours Communauté de communes des versants d'Aime

Afin de participer au financement des dépenses nécessaires au fonctionnement du stade du Gros Murger, le conseil municipal décide d'attribuer un fonds de concours à la communauté de communes des versants d'Aime soit un montant maximum de 12 405 euros. (Votants : 19, pour : 19)

Fonds de concours Communauté de communes des versants d'Aime

Afin de participer au financement des dépenses relatives à la création d'un parc de conteneurs semi-enterrés sur la commune de Macot La Plagne, le conseil municipal décide d'attribuer un fonds de concours à la communauté de communes des versants d'Aime soit un montant de 18 321,53 euros. (votants : 19, pour : 19)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.